

**Pouvoirs locaux**

**08 11 2016**

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Paul Furlan, Ministre du Logement, sur « Le sauvetage de la SWCS »

Au prix d'une somme de 6 millions d'euros, la SWCS semble sauvée et pourrait faire face aux remboursements des emprunts souscrits sur le marché, mais en même temps augmenter son attractivité auprès des clients emprunteurs !

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et expliciter le modèle de sauvetage proposé par le gouvernement ? L'offre est-elle acceptée par la SWCS ? Quel est le mécanisme d'approbation ?

Le Ministre est-il convaincu de la pérennité du modèle corrigé ?

Quelles sont les conditions de l'intervention et les modalités des procédures envisagées ?

Quelle est l'importance du volume de prêts dont est créancière la SWCS auprès de sa clientèle ? Quelle est l'aide moyenne apportée au client ?

Quel est l'encours de la SWCS auprès des banques ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Paul Furlan,  
Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de  
l'Énergie sur les logements adaptables**

Monsieur le Ministre,

Il est fréquent que des personnes, en raison de l'âge ou dû à un handicap, connaissent une perte d'autonomie physique. Lorsque cela se produit, leur logement ne sont, en général, plus adaptés et les frais pour les rendre adaptés sont évidemment exorbitants puisque des modifications de l'habitation sont rarement prévues par les architectes. Ces personnes sont donc contraintes de déménager vers un logement adapté ou dans un home. Ce qu'elles ne désirent pas nécessairement.

Pour palier ce problème, l'opération « construire adaptable » a vu le jour ! En effet, ce projet, qui consiste à construire des logements qui, le cas échéants, pourront facilement s'adapter pour des personnes qui rencontreraient une perte d'autonomie physique, peut répondre à une forte demande et permettra ainsi aux personnes concernées de ne plus devoir déménager. Je ne peux évidemment que m'en réjouir.

Parallèlement, l'objectif du Gouvernement est d'atteindre 30% de logement public adaptés ou adaptables. Dans le cadre de l'opération « construire adaptable », vous avez pu en inaugurer dernièrement à Mons.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dès lors m'indiquer où vous en êtes actuellement dans votre objectif de 30% de logement adaptables ou adaptés? Si ce n'est pas encore atteint, dans quel délai cela le sera ? Après Mons, y a-t-il déjà des chantiers prévus pour la construction de nouveaux logements adaptables dans le cadre de l'action « construire adaptable » ?

Merci pour vos réponses.

**Question orale de Olivier Maroy, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur les contrôles mystères par des faux locataires.**

Vous avez donné votre feu vert à l'envoi de « contrôleurs mystères » payés pour tester si une location est refusée à une personne en raison de ses origines.

Vous avez déclaré renforcer la lutte contre ces discriminations en autorisant la réalisation de contrôles mystères par des personnes dûment autorisées et en limitant le nombre de documents qu'un propriétaire peut solliciter auprès d'un candidat locataire.

Ces contrôles mystères seront inspirés par ce qui se pratique à Gand. Dans cette ville, les tests sont réalisés avec deux candidats, l'un portant un nom à consonance étrangère, l'autre un patronyme flamand. Si les réponses aux candidats locataires sont divergentes, la discrimination sera avérée.

Personnellement, je trouve ce modus operandi très limite, autant sur le plan du principe que sur le plan pratique. D'après ce que j'ai pu lire déjà dans la presse, ces contrôles auront lieu par téléphone. Ma question est donc de savoir si avant de sanctionner, on enverra à tout le moins des documents permettant aux propriétaires de juger de la solvabilité des candidats. Par téléphone, cela est impossible.

Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui déterminera exactement le cas d'une discrimination ? Je pense qu'il faut être précis en la matière. Un propriétaire aura-t-il toujours le droit de préférer un candidat par rapport à un autre en raison de sa solvabilité ? Quels sont les documents que les propriétaires pourront demander ? A contrario, quels sont les documents qu'ils ne pourront pas demander ? Quand commenceront ces contrôles ? Quel budget y sera alloué ? Quelle publicité ferez-vous auprès des professionnels et des propriétaires ? Enfin, quelles seront les sanctions ? Comment un propriétaire pourra-t-il contester cette sanction et son dossier auprès de l'administration ?

**Question orale d'Yves Evrard, Député, à Paul Furlan, Ministre du Logement, sur l'impact de la plate-forme Airbnb sur l'accès au logement.**

Monsieur le Ministre,

La plate-forme de réservation de logement chez l'habitant Airbnb rencontre certaines difficultés - notamment à New York - suite au durcissement des règles en matière de location d'un bien.

D'autres grandes villes se posent également des questions quant à l'impact d'une plate-forme comme Airbnb non seulement sur le marché de l'hôtellerie mais aussi sur l'accès au logement.

En effet, une série de multi propriétaires auraient tendance à retirer leur bien du marché locatif de longue durée pour privilégier la location via Airbnb plus rentable financièrement.

Monsieur le Ministre,

Les mêmes tendances se dessinent-elles en Wallonie ?

Airbnb se développe également en Wallonie.

Avez-vous constaté une propension des propriétaires à s'orienter vers ce genre de plate-forme de location plutôt que de mettre leur bien en location à plus long terme et de manière plus traditionnelle ?

Ceci influence-t-il le parc immobilier mis en location ? Dans quelle proportion ?

Selon vous, cette évolution devrait-elle à moyen ou à long terme faire l'objet d'une attention particulière de la part de la région wallonne notamment quant aux règles en matière de location d'un bien ?

## **Interpellation de Olivier Maroy, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur le plan piscine et les écoles**

Monsieur le Ministre, vous avez présenté le plan piscine 2016-2020 le 20 septembre dernier. Vous avez prévu une enveloppe de 110 millions pour 111 bassins recensés dans un cadastre des besoins en la matière. La moitié de cette enveloppe sera octroyée en subsides, les 55 autres millions en prêts sans intérêt.

Je peux lire que vous avez choisi cinq critères dans le cadre de l'appel à projets, à savoir l'économie d'énergie, l'accessibilité, l'apprentissage de la pratique sportive, l'usage du chlore et la réalisation d'un audit énergétique.

Aujourd'hui en Wallonie et à Bruxelles, il n'existe en moyenne qu'une piscine pour 5.530 élèves. Pour répondre à l'exigence du décret Missions pour les cours de natation, adopté en 1997, il faudrait donc en permanence mettre à disposition une dizaine de couloirs de nage là où en moyenne les piscines en comptent cinq ou six.

Monsieur le Ministre, pourquoi le plan piscine ne s'adresse-t-il qu'aux rénovations de piscines et non à la construction de nouvelle piscine ? Certaines régions de Wallonie sont particulièrement en manque dans ce domaine, lorsque l'on tient compte du nombre d'élèves par piscine. On peut observer des grands écarts. Le Luxembourg compte un ratio d'une piscine pour 3000 élèves alors qu'en Brabant wallon, nous sommes à 7300 élèves pour une piscine... Avez-vous introduit ce critère dans votre plan piscine ? Plus précisément, dans la mesure où l'apprentissage de la pratique sportive est l'un des critères, est-ce que la pénurie de piscines par rapport à la densité des élèves sera un élément qui déterminera vos choix ?

Dans la prolongation de ce raisonnement, ne trouvez-vous pas que pour combler ce manque, il serait préférable d'accorder une aide également pour la construction de nouvelles piscines ? Dans l'affirmative, quelles sont les pistes ?

## **Interpellation de Pierre-Yves Jeholet à l'attention de Paul Furlan, Ministre de l'Énergie, sur l'opération de temporisation en vue de camoufler la bulle de certificats verts**

Le 20 octobre 2016, le Gouvernement adoptait le principe d'une opération de « temporisation » en vue de dégonfler une fois encore une bulle de certificats verts provenant notamment de la mauvaise gestion entourant le Plan Solwatt.

En synthèse, le Gouvernement lancera un marché auprès de banques et/ou d'organismes financiers (selon certaines sources, il s'agirait de motiver les IPF de participer à cette manœuvre) en vue de mettre au frigo un certain nombre de CV en surplus. Le financement de cette opération serait à charge du budget wallon. On parle de 6 à 8 millions d'euros par an à charge du budget wallon en vue de couvrir cette nouvelle opération de mise au frigo.

Quelle est la motivation de ce nouveau montage ? Le premier montage fut un échec. Vous l'avez-vous-même qualifié comme tel lors d'une interview parue dans la presse le 15 septembre 2016. Pourquoi réitérer une telle « entourloupe » qui a comme unique objectif de maquiller la réalité et de reporter le problème à plus tard ?

Pourquoi le Gouvernement wallon réagit seulement maintenant ? En effet, les chiffres de surplus de certificats verts sont connus depuis la parution du rapport d'activités 2014 (paru en juillet 2015). En outre, tous les experts en la matière savaient très bien que la première opération de mise au frigo (Solar-Chest) ne suffirait pas à gommer durablement la crise entourant les CV wallons.

Par ailleurs, vous avez annoncé que cela ne coûterait rien aux wallons... C'est faux car l'opération coûtera en ingénierie bancaire et juridique. La première opération a d'ailleurs coûté près de 50 millions d'euros ! Nous sommes interpellés par cette contradiction. Quelles sont donc les chiffres entourant les coûts de cette opération ?

Enfin, cette « temporisation » essaie de camoufler un élément que le Gouvernement se garde bien d'annoncer : les quotas d'énergie verte vont devoir être également augmentés... Mais ces augmentations toucheront une période post-2019 ! En effet, le « dégel » des CV mis au frigo est prévu pour la période 2022-2026. L'actuel Gouvernement ne rejette-t-il donc pas la problématique sur les prochains Gouvernements (2019-2024 et 2024-2029) ? Monsieur le Ministre peut-il démontrer le contraire ?

**Question orale de Olivier Maroy, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur les achats groupés d'énergie organisé par le PS**

La facture énergétique de nos concitoyens occupe une part grandissante du budget des ménages, débouchant sur des situations de plus en plus difficiles chez les moins favorisés. Tous les partis politiques en sont conscients et se sentent concernés.

Le PS lance de son côté une grande opération visant à proposer des achats groupés aux citoyens en matière d'énergie, de fourniture scolaire. Il va même jusqu'à proposer des écoles de devoirs... Cette manière de faire m'interpelle au plus haut point !

il s'agit ni plus ni moins que d'une confusion des genres particulièrement malsaine et interpellante.

Des centrales d'achat, cela existe déjà, et cela fonctionne plutôt bien. Créer, dans un cas comme dans l'autre, les conditions politiques de leur déploiement, c'est une chose. Se mettre à tenter de recruter des voix par ce procédé, c'en est une autre !

En tant que Ministre de l'énergie, quelle est votre opinion concernant ce procédé ? Tout d'abord sur le plan de la légalité, ensuite sur le plan éthique. Pensez-vous que ce soit le rôle d'un parti d'organiser ces achats groupés déjà existant ? Confirmez-vous qu'il s'agisse aussi, d'une manœuvre électorale ?



**Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur Paul FURLAN, Ministre de l'Énergie sur le diagnostic des installations de chauffage**

Monsieur le Ministre,

Un audit approfondi des installations de chauffage de plus de 20 kiloWatts est obligatoire en plus de l'entretien périodique des chaudières. Plusieurs articles récents ont d'ailleurs sensibilisés le public à ces audits encore souvent méconnus. Je vous avais d'ailleurs interrogé sur le sujet il y a un peu plus d'un an et en profite donc pour revenir vers vous.

Il y avait alors plusieurs questions en suspens comme le nombre de chauffagistes agréés afin de réaliser ces audits de type 1 et de type 2. Le nombre de centres de formations reconnus pouvant dispenser ces agréments aussi : ils y en avait 2 ce qui semble bien peu pour former l'ensemble des chauffagistes de la région, vous en conviendrez. D'autres centres devaient selon faire leur demande de reconnaissance il y a un an.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces centre de formations reconnus par l'AWAC ? Combien y en a-t-il ? Combien y a-t-il eu de formés pour les audits de type 1 et 2 depuis novembre 2015, date supposée du début des formations ? Combien d'équivalence pour les professionnels de Flandre et de Bruxelles ont-elles été délivrées ?

Vous vous attendiez à une forte demande de réalisation de ces audits. Combien ont été réalisés ? Quelle proportion concerne les entreprises et les particuliers ? Combien ont entrepris des démarches à la suite de cet audit ? Y a-t-il un suivi à ce niveau ?

Je vous remercie.

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à Paul Furlan,  
Ministre de l'énergie sur « L'intégration des RCA comme  
bénéficiaires de subsides UREBA ».**

Lors d'une question que je vous avais posée en juin, vous précisiez qu'une réflexion était en cours sur les subventions Ureba et sur la possibilité d'intégrer les RCA comme bénéficiaires de ce type de subsides.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses infrastructures sportives sont gérées par des RCA et que leurs gestionnaires sont amenés, dans un souci de bonne gestion, à trouver des solutions afin de rendre leurs complexes sportifs moins énergivores.

Le plan piscine s'inscrit d'ailleurs dans cette philosophie.

Lors de la présentation de ce dernier, un orateur a précisé que les aides UREBA pouvaient être cumulées avec les subventions propres aux infrastructures sportives mais que les RCA ne pouvaient toutefois pas en bénéficier.

Monsieur le Ministre,

Où en est votre réflexion depuis le mois de juin ?

Modifierez-vous la législation pour permettre au RCA de devenir bénéficiaire de subsides UREBA ?

Dans quel délai ?

Dans la négative, comment les communes ayant mis en place une RCA peuvent-elles prétendre à des subsides UREBA dans le cadre du plan piscine ou dans le cadre d'une rénovation d'un autre type d'infrastructure sportive, alors qu'elles ont cédé leurs droits réels sur leurs infrastructures à leurs régions communales ?

Je vous remercie.

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Paul Furlan,  
Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de  
l'Énergie sur la géothermie wallonne**

Monsieur le Ministre,

Lors de ma question écrite du 29 juin dernier au sujet de la géothermie grâce aux anciennes mines de charbons vous m'aviez entre-autre répondu ceci :

« Par ailleurs, l'Allemagne et les Pays-Bas exploitent en effet, les anciennes mines de charbon uniquement pour la production de la chaleur étant donné que les températures sont favorables à ce mode d'exploitation. L'exemple le plus réussi est celui de l'ancienne mine de Heerlen en Hollande qui est actuellement exploitée pour la chaleur. Ce projet a été un véritable succès et la Wallonie peut s'en inspirer vu son passé minier. »

Monsieur le Ministre y-a-t-il déjà eu des premiers pas afin de gagner de la chaleur par les anciennes mines de charbons wallonnes ? Quel est le potentiel énergétique des mines wallonnes ?

Merci pour vos réponses.

## **Question orale de Olivier Maroy, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur le grand écart dans les pratiques des certificats PEB.**

Au travers d'une enquête en caméra cachée, la RTBF a mis en lumière ce 24 octobre une problématique concernant les certificats PEB. L'enquête s'est réalisée à Bruxelles, mais je pense que le débat mérite d'être porté également en Wallonie, la pratique étant identique. Le journaliste a fait semblant d'être un propriétaire et a contacté deux experts pour évaluer une maison deux façades qui, en l'occurrence, avait déjà un certificat PEB avec une note D.

L'enquête a permis de démontrer qu'avec deux experts contactés au hasard, le propriétaire se retrouvait avec des différences importantes:

- Le prix tout d'abord, qui oscille pour la même maison entre 160 et 270 € ;
- Un travail sensiblement différent, minutieux d'une part et insuffisant de l'autre puisque l'un des experts trouve de la laine de roche en sous-toiture tandis que l'autre ne la trouve pas et considère qu'il n'y a pas d'isolation du toit !
- Des pronostics de performances énergétiques très différents : l'un des experts a rétrogradé la maison de deux catégories en donnant la note F...

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous pareilles différences ? Quelle autorité wallonne contrôle les certificateurs ? Comment s'assure-t-on que les certificateurs soient suffisamment qualifiés pour procéder à cet examen ? Pouvez-vous faire le point sur les plaintes adressées par des citoyens contre des certificateurs : sont-elles nombreuses ? Constate-t-on des arnaques ? N'y a-t-il pas manifestement un laissé-aller en la matière ? Un ancien certificateur interviewé explique dans ce reportage qu'avec les prix actuellement pratiqués, il serait impossible de faire le travail correctement. Pire, certaines entreprises font cela par téléphone et d'autres ne visitent la maison que pendant 10 minutes... Que répondez-vous ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de l'Energie, sur « Les objectifs durables et le catapultage de l'éolien »

La CJUE vient d'invalider l'arrêté wallon de 2014 qui fixait les conditions sectorielles en matière d'installation d'éoliennes.

Si les compétences touchées concernent le Ministre Di Antonio, les conséquences frappent de plein fouet les objectifs que le Ministre de l'Energie s'est fixé concernant la production d'énergie durable.

Quelle analyse le Ministre porte-t-il sur le dossier ?

Quelles sont les conséquences sur les objectifs 2020 et 2030 de la Wallonie ?

Des réorientations entre secteurs de production sont-elles à l'étude ? Lesquelles ?

Les conséquences de l'arrêté risquent-elles d'influer sur l'équilibre dégagé entre entités dans le cadre du Burden Sharing ?

Comment le Ministre travaille-t-il au dossier ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de la Ville et des Pouvoirs Locaux, sur "La surveillance des comptabilités communales"

Avec la commune d'Hensies, c'est une nouvelle entité qui s'est ajoutée à celle dont la presse relate à intervalle irrégulier les détournements pratiqués par des fonctionnaires de l'institution au détriment des caisses communales.

Est-ce l'arbre qui cache la forêt et le phénomène est-il plus important que ce que les statistiques ne pourraient le laisser penser ?

Ces détournements à répétition ne sont-ils pas la preuve que non seulement le risque est plus prononcé que CE que pense le Ministre, mais aussi que le contrôle est insuffisant et pêche par manque de professionnalisme ?

Des réformes structurelles ne doivent-elles pas être engagées ? Lesquelles ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et sur la problématique ? Des initiatives sont-elles prises ? Lesquelles ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Paul Furlan, Ministre de la Ville et des Pouvoirs Locaux, sur « L'abandon du Borinage »

L'IWEPS indiquait récemment que quatre communes du Borinage (Colfontaine, Boissé, Quaregnon, Quiévrain) connaissent des taux de chômage qui avoisinent le 20%. Cette face visible de l'iceberg social cache une réalité complexe et nécessite vraisemblablement une analyse structurée et complète, un diagnostic actualisé et des propositions de résolutions aussi multiples que complémentaires.

Comment le Ministre de la Ville réagit-il à cette situation ?

Le fait que ces communes sont localisées dans un environnement commun ne pousse-t-il pas le Ministre à engager un traitement différencié sur base d'une étude approfondie ?

La véritable solidarité entre communes wallonnes ne commencent-elles pas par une action plus ciblée à l'égard de celles qui en ont le plus besoin ?

Quelles sont les initiatives prises par le Ministre ?

D'autres communes et/ou bassins de vie répondent-ils aux mêmes critères de pauvreté sur le territoire wallon ? Quels sont-ils ?

**Question orale de Yves Evrard, Député, à Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur la discrimination liée à l'âge des fonctionnaires dans le cadre des formations organisées dans l'administration**

Le Service Public de Wallonie organise régulièrement des formations dans le but de renforcer la compétence des agents de l'administration et d'optimiser ainsi l'efficacité des structures administratives.

Une formation interuniversitaire en management des pouvoirs locaux poursuit trois objectifs :

- favoriser la formation cohérente et intégrée du personnel du niveau A1 et A1Sp de toutes les communes, provinces, CPAS de la Région wallonne désireuses d'y souscrire;
- permettre aux administrations locales de la Région wallonne d'avoir à leur disposition un personnel de haut niveau capable de maîtriser les outils de gestion tout en améliorant le service rendu au citoyen;
- donner aux agents les outils nécessaires à l'acquisition non seulement de connaissances - théoriques et pratiques - mais aussi, en contrepoint, de nouvelles aptitudes, susceptibles de contribuer à terme à une meilleure rationalisation des structures administratives.

Dans le cadre de cette formation, on constate que l'inscription est soumise à différentes conditions dont celle liée à l'ancienneté de l'agent qui postule. Selon les directives du ministre, la priorité doit être accordée aux agents disposant d'une ancienneté comprise entre 8 ans au moins et 14 ans au plus.

Confirmez-vous que c'est bien le cas ?

Dans l'affirmative, certains fonctionnaires peuvent alors se voir refuser l'inscription à la formation alors qu'ils ne sont âgés que de 40 ans. C'est le cas pour ceux qui ont débuté leur carrière dans l'administration dès la fin de leurs études.

Cette situation est-elle acceptable ? la fonction publique disposerait-elle de suffisamment de personnes qualifiées ou à qualifier ?

Monsieur le Ministre,  
Quels éléments justifient une telle approche ?

N'y a-t-il pas à vos yeux un problème de discrimination lié à l'âge du travailleur ?